

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 octobre 2023 — N° 72

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire de l'entreprise Harnois Énergies inc.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la tenue du défi Octobre sobre.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Georgette Roy.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association coopérative d'économie familiale.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter Mme Kathleen Pelletier, récipiendaire de la médaille d'argent de la Société académique arts-sciences-lettres.

25 octobre 2023

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Bernard Séguin Poirier.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter M. Claude Mercier, lauréat du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine latino-américain.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de souligner l'acquisition du Camp Bosco par la Fondation des ressources alternatives du Sud-Ouest.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de rendre hommage aux Pères trappistes.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale Aire ouverte.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala du Mérite touristique.

25 octobre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 septembre 2023 par M. Grandmont (Taschereau) concernant la construction d'une piste multifonctionnelle sur le pont de Québec.

(Dépôt n° 1034-20231025)

Mme la présidente dépose :

Le rapport annuel d'activité 2022-2023 du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption.

(Dépôt n° 1035-20231025)

25 octobre 2023

Dépôts de rapports de commissions

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 24 octobre 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes.

(Dépôt n° 1036-20231025)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Haytayan (Laval-des-Rapides), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'offensive militaire que l'Azerbaïdjan a déclenchée le 19 septembre 2023 contre le Haut-Karabakh, avec des conséquences désastreuses pour les populations civiles arméniennes;

QU'elle appelle à un cessez-le-feu durable, à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la protection effective des civils arméniens encore présents au Haut-Karabakh;

25 octobre 2023

QU'elle encourage une résolution pacifique et durable du conflit, afin d'en éviter toute extension, de donner la priorité au bien-être des communautés affectées et de jeter les bases pour un retour sécuritaire des quelque 100 000 Arméniens ayant fui le Haut-Karabakh;

Enfin, que l'Assemblée nationale exprime sa solidarité avec la communauté arménienne du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de mettre en place la rémunération des stages dans le secteur public, dans les délais les plus favorables.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 148 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les soins de santé payants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

25 octobre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 20 au 29 octobre 2023;

QU'elle reconnaisse que la production de déchets au Québec ne cesse d'augmenter, passant de 5,36 millions de tonnes en 2018 à 5,76 millions de tonnes en 2021;

QU'elle réitère l'importance de lutter contre le gaspillage alimentaire et la surconsommation pour réduire l'enfouissement et protéger l'environnement;

Finalement, qu'elle demande au gouvernement d'analyser la possibilité d'appeler l'étude du projet de loi n° 492, Loi visant à lutter contre le gaspillage, dans les plus brefs délais afin de réduire la quantité de déchets produits au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation;

25 octobre 2023

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 36, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Lamontagne, ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 28 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 28 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l’Assemblée qu’il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 26 octobre 2023, sur une question adressée par Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) à M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, sur le sujet suivant : « la planification mal ficelée des Espaces bleus ».

25 octobre 2023

Adoption

M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, propose que le projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

À 12 h 05, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Dufour (Mille-Îles) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le zonage différencié est à même de permettre une rentabilisation plus rapide des projets de logements sociaux et communautaires au Québec et donc d'en augmenter le nombre et la cadence de construction;

QUE dans l'objectif de favoriser un plus grand nombre de logements pour les citoyens, elle demande au gouvernement caquiste de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre aux municipalités la mise en place du zonage différencié pour les projets de logements sociaux et communautaires.

25 octobre 2023

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 19 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 53 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 18 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 26 octobre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 01, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 octobre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

25 octobre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 148)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (IND)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	(Dubuc)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)